

Cahors, le **02 JUIN 2023**

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à 214-6 du code de l'environnement relatif à un projet de création de deux passages à gué sur le ruisseau du Mas de la Font, sur les communes de RUEYRES et de THEMINES. Ce dossier a été enregistré au guichet unique de la police de l'eau, à la date du 11 mai 2023, sous le numéro DIOTA-230511-111431-606-140.

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier, j'ai bien noté que :

- Deux passages à gué d'une largeur de 4m seront créés sur le ruisseau du Mas de la Font. Les berges seront aménagées en pente douce ;
- A défaut d'assec naturel du ruisseau, la zone de travaux sera asséchée en deux temps, par moitié de cours d'eau ;
- La mise en place des blocs n'engendrera pas de marche dans le fond du lit.

Au vu des éléments de votre dossier, je vous confirme que ce projet de travaux relève de la procédure de déclaration, d'après les rubriques 3.1.2.0 et 3.1.5.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement. D'autre part, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération telle que prévue dans le dossier. S'agissant d'un cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole, les travaux sur le lit mineur pourront être réalisés **entre le 15 avril et le 31 octobre** (hors période de reproduction des salmonidés).

Je vous demande d'informer par courrier électronique le service police de l'eau (ddt-sefe@lot.gouv.fr) de la date de démarrage des travaux au moins quinze jours à l'avance.

Conformément à l'article R.214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration et du récépissé sont adressés aux mairies de RUEYRES et THEMINES pour y être affichés pendant une durée minimale d'un mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Adjoint au chef d'unité  
Police de l'eau, DPF et navigation

**Stéphane BERTRANDIE**

*Monsieur le Président*  
*Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval*  
*134 avenue Charles de Verninac*  
*46110 VAYRAC*

Copie : - Service Départemental de l'OFB (sd46@ofb.gouv.fr)